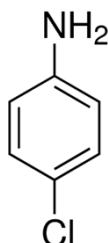


## MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance  
:  
N° Index : 612-137-00-9  
N° CE : 203-401-0  
N° CAS : 106-47-8  
Code du produit : 02733  
Structure chimique :



#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel.  
Réservé à un usage professionnel.

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.  
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba  
400005 Mumbai - INDIA  
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699  
[info@lobachemie.com](mailto:info@lobachemie.com) - [www.lobachemie.com](http://www.lobachemie.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3 H301  
Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3 H311  
Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3 H331

# 4-CHLOROANILINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317  
Cancérogénicité, catégorie 1B H350  
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1 H410

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

### Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Carc. Cat. 2; R45  
T; R23/24/25  
R43  
N; R50/53

Texte complet des phrases R: voir rubrique 16

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS06

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H301+H311+H331 - Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H350 - Peut provoquer le cancer.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.  
P311 - Appeler un médecin.  
P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, poussières, fumées, gaz.

## 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 4-CHLOROANILINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

|          |                                 |
|----------|---------------------------------|
| Nom      | : 4-CHLOROANILINE FOR SYNTHESIS |
| N° CAS   | : 106-47-8                      |
| N° CE    | : 203-401-0                     |
| N° Index | : 612-137-00-9                  |

Textes des phrases R et H: voir rubrique 16

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins après inhalation           | : Faire respirer de l'air frais. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.                     |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin.  |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin.   |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |  |
|---|--|
| Symptômes/effets                            | : Peut provoquer le cancer.  |
| Symptômes/effets après inhalation           | : Toxique par inhalation.  |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Toxique par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Symptômes/effets après ingestion            | : Toxique en cas d'ingestion.                                      |

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.                    |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. |
|------------------------------|---|

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                      |                                   |
|----------------------|-----------------------------------|
| Procédures d'urgence | : Eloigner le personnel superflu. |
|----------------------|-----------------------------------|

# 4-CHLOROANILINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants de protection  
Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.  
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié  
Protection des voies respiratoires : [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide  
Masse moléculaire : 127.57 g/mol  
Couleur : Colorless crystals.  
Odeur : sweetish.

# 4-CHLOROANILINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

|  |  |
|--|--|
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible             |
| pH   | : 6.9 at 1.00000 g/l at 20 °C          |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible             |
| Point de fusion  | : 72.5 °C                              |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible             |
| Point d'ébullition                                     | : 232 °C                               |
| Point d'éclair   | : > 104.44 °C                          |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible             |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible             |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Aucune donnée disponible             |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible             |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible             |
| Densité relative                                       | : Aucune donnée disponible             |
| Masse volumique  | : 1.14 g/cm <sup>3</sup>               |
| Solubilité   | : Eau: Partially soluble in cold water |
| Log Pow  | : 2.12                                 |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible             |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible             |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible             |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible             |
| Limites d'explosivité                                  | : Aucune donnée disponible             |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Contact avec l'air. Rayons directs du soleil. Humidité. Surchauffe.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 4-CHLOROANILINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Toxique en cas d'ingestion. Cutané: Toxique par contact cutané. Inhalation: Toxique par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 6.9 at 1.00000 g/l at 20 °C

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 6.9 at 1.00000 g/l at 20 °C

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Toxique en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### 4-CHLOROANILINE FOR SYNTHESIS (106-47-8)

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Persistance et dégradabilité | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. |
|------------------------------|---|

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### 4-CHLOROANILINE FOR SYNTHESIS (106-47-8)

|         |      |
|---------|------|
| Log Pow | 2.12 |
|---------|------|

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 4-CHLOROANILINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 2018  
N° ONU (IMDG) : 2018  
N° ONU (IATA) : 2018  
N° ONU (ADN) : 2018  
N° ONU (RID) : 2018

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : CHLORANILINES SOLIDES  
Désignation officielle de transport (IMDG) : CHLORANILINES SOLIDES  
Désignation officielle de transport (IATA) : Chloroanilines, solid  
Désignation officielle de transport (ADN) : CHLORANILINES SOLIDES  
Désignation officielle de transport (RID) : CHLORANILINES SOLIDES  
Description document de transport (ADR) : UN 2018 CHLORANILINES SOLIDES, 6.1, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT  
Description document de transport (IMDG) : UN 2018 CHLORANILINES SOLIDES, 6.1, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT  
Description document de transport (IATA) : UN 2018 Chloroanilines, solid, 6.1, II, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS  
Description document de transport (ADN) : UN 2018 CHLORANILINES SOLIDES, 6.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT  
Description document de transport (RID) : UN 2018 CHLORANILINES SOLIDES, 6.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 6.1  
Étiquettes de danger (ADR) : 6.1



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 6.1

# 4-CHLOROANILINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

Etiquettes de danger (IMDG) : 6.1



### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 6.1

Etiquettes de danger (IATA) : 6.1



### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 6.1

Etiquettes de danger (ADN) : 6.1



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 6.1

Etiquettes de danger (RID) : 6.1



## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

Groupe d'emballage (ADN) : II

Groupe d'emballage (RID) : II

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : T2

Quantités limitées (ADR) : 500g



# 4-CHLOROANILINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

|   |               |
|---|---------------|
| Quantités exceptées (ADR)   | : E4          |
| Instructions d'emballage (ADR)  | : P002, IBC08 |
| Dispositions spéciales d'emballage (ADR)  | : B4          |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)                  | : MP10        |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)                    | : T3          |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)          | : TP33        |
| Code-citerne (ADR)  | : SGAH, L4BH  |
| Dispositions spéciales pour citernes (ADR)  | : TU15, TE19  |
| Véhicule pour le transport en citerne   | : AT          |
| Catégorie de transport (ADR)  | : 2           |
| Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)                                   | : V11         |
| Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) | : CV13, CV28  |
| Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)                            | : S9, S19     |
| Danger n° (code Kemler)   | : 60          |
| Panneaux oranges  | :             |



|  |       |
|--|-------|
| Code de restriction concernant les tunnels (ADR) | : D/E |
| Code EAC   | : 2X  |

### - Transport maritime

|   |   |
|---|---|
| Instructions d'emballage (IMDG)             | : P002  |
| Instructions d'emballages GRV (IMDG)        | : IBC08   |
| Dispositions spéciales GRV (IMDG)           | : B21, B4   |
| Instructions pour citernes (IMDG)           | : T3  |
| Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) | : TP33  |
| N° FS (Feu)                                 | : F-A   |
| N° FS (Déversement)                         | : S-A   |
| Catégorie de chargement (IMDG)              | : A   |
| Propriétés et observations (IMDG)           | : Crystalline solid. Melting point of pure para-chloroaniline: 70°C approximately. Toxic if swallowed, by skin contact or by dust inhalation. |
| N° GSMU                                     | : 152   |

### - Transport aérien

|   |         |
|---|---------|
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)                       | : E4    |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)                        | : Y644  |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : 1kg   |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)                  | : 669   |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)                  | : 25kg  |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)                     | : 676   |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)                          | : 100kg |

# 4-CHLOROANILINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

|                                      |          |
|--------------------------------------|----------|
| Code ERG (IATA)                      | : 6L     |
| <b>- Transport par voie fluviale</b> |          |
| Code de classification (ADN)         | : T2     |
| Dispositions spéciales (ADN)         | : 802    |
| Quantités limitées (ADN)             | : 500 g  |
| Quantités exceptées (ADN)            | : E4     |
| Équipement exigé (ADN)               | : PP, EP |
| Nombre de cônes/feux bleus (ADN)     | : 2      |

### - Transport ferroviaire

|   |                    |
|---|--------------------|
| Code de classification (RID)  | : T2               |
| Quantités exceptées (RID)   | : E4               |
| Instructions d'emballage (RID)  | : P002, IBC08      |
| Dispositions spéciales d'emballage (RID)  | : B4               |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)                  | : MP10             |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)                    | : T3               |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)          | : TP33             |
| Codes-citerne pour les citernes RID (RID)   | : SGAH, L4BH       |
| Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID)                                  | : TU15             |
| Catégorie de transport (RID)  | : 2                |
| Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)                                   | : W11              |
| Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) | : CW13, CW28, CW31 |
| Colis express (RID)   | : CE9              |
| Numéro d'identification du danger (RID)   | : 60               |

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

4-CHLOROANILINE FOR SYNTHESIS n'est pas sur la liste Candidate REACH

4-CHLOROANILINE FOR SYNTHESIS n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification according to AwSV; N° ID 224)

# 4-CHLOROANILINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : 4-CHLOROANILINE FOR SYNTHESIS est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

### Danemark

Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Acute Tox. 3 (Dermal)     | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3  |
| Acute Tox. 3 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3  |
| Acute Tox. 3 (Oral)       | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3  |
| Aquatic Chronic 1         | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1  |
| Carc. 1B                  | Cancérogénicité, catégorie 1B   |
| Skin Sens. 1              | Sensibilisation cutanée, catégorie 1  |
| H301                      | Toxique en cas d'ingestion.   |
| H311                      | Toxique par contact cutané.   |
| H317                      | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H331                      | Toxique par inhalation.   |
| H350                      | Peut provoquer le cancer.   |
| H410                      | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                     |
| R23/24/25                 | Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion   |
| R43                       | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau   |
| R45                       | Peut provoquer le cancer  |
| R50/53                    | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| N                         | Dangereux pour l'environnement  |
| T                         | Toxique   |

# 4-CHLOROANILINE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

---

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*